

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 232 du 21 février 1950 :

n° 232

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 février 1950

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro

28 février 1950

### TEXTE INTÉGRAL

Abdi Djama, ancien commis de la sûreté, 10e échelon, actuellement à la Direction du port,, est réintégré dans le cadre des commis, au 9e échelon et à salaire mensuel. Abdi Djama est maintenu à la disposition du directeur du port. La présente décision aura effet pour compter du 1er février 1950.